



MAGAZINE
metaa
FO

ACTUALITÉS

QUAND L'ADMINISTRATION
EMPÊCHE UNE ORIENTATION RÉUSSIE

PÉDAGOGIE

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET
NUMÉRIQUE : QUAND LES INJONCTIONS ET
LA RÉALITÉ DU TERRAIN SE CONFRONTENT

RETRAITE

SUSPENSION DE LA RÉFORME
DES RETRAITES : LES CONSÉQUENCES

ET + ENCORE

LYCÉE PRO EN MILIEU RURAL

les plp témoignent

LA TRIBUNE

120 ANS APRÈS L'ADOPTION DE LA LOI
DE 1905, OÙ EN EST L'ÉCOLE LAÏQUE ?

CARTE BLANCHE

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL OU LA
LUTTE CONTRE LE MÉPRIS SOCIAL

OUTRE-MER ET ÉTRANGER

AVANCÉE SIGNIFICATIVE POUR
LES PLP SOUHAITANT S'EXPATRIER

POUR
NE RIEN
MANQUER
LISEZ
L'AP !

IAP

MAGAZINE
LE MAGAZINE DE
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

ÉDITO EDILLO

Ô RAGE, Ô DÉSESPOIR, Ô DÉCISION ENNEMIE⁽¹⁾

L'heure est au Y ! Ainsi, tout l'enseignement professionnel dans sa globalité, d'abord caricaturé à ses seuls baccalauréats professionnels, n'attendait que l'arbitrage du nouveau ministre sur la terminale en Y. C'était aussi faire le jeu de feu l'administration Grandjean qui ne voyait qu'aux lycées pro, de futurs bacheliers et, surtout, de futurs décrocheurs « encouragés » par les PLP. Beh voyons ! La terminale en Y, les PLP l'ont bien éprouvée : « Y'en peux plus ! ». Édouard Geffray a rendu sa décision contre toute attente : il maintient le Y par deux semaines à placer avant mars, au gré de chaque établissement. C'est-à-dire en plein cœur des CCF, des 6 semaines de PFMP « évaluatives »... En plein cœur de l'année scolaire.

Du bordel en plein cœur !

Bien sûr, les examens de fin d'année auront lieu mi-juin, bien ! Le ministre, aidé par son administration, en fait d'abord ses choux gras devant l'opinion. Comme pour faire oublier qu'à la différence des baccalauréats généraux et technologiques, le bac pro, c'est 80 % de CCF et seulement 4 disciplines terminales en juin (français-hist-geo-EMC/PSE/éco-droit/oral de projet)... Sa communication est savamment huilée pour que tout glisse : jusqu'aux organisations syndicales, nombreuses, à lui dire « Merci ! ». Pas le SNETAA-FO ! Nous savons, nous, que cette réforme de la terminale est un grand gloubi-boulga qui sape l'énergie des PLP, l'organisation générale dans nos lycées pro, un casse-tête pour les chefs d'établissement (notons que le seul syndicat de chefs d'établissement qui s'oppose vivement à ce bidouillage est ID-FO) et un non-sens pour les élèves.

Le Y devient, dans la communication du ministre, nouvellement « un parcours différencié »... Chacun est libre d'en rire ou d'y croire. Ces deux semaines (l'année prochaine, 2027) peuvent même être pires en plein cœur de l'année scolaire que les six semaines (cette année 2026, encore quatre sur décision d'E.Borne) en fin d'année. Allez expliquer tout cela quand tout est déjà écrit depuis des semaines !... Les promesses n'engagent que les gens qui y croient, en effet ! Le constat catastrophique de la réforme sur la terminale bac pro était pourtant partagé. Bien sûr avant l'annonce ! Depuis, beaucoup d'acteurs tournent casaque après l'arbitrage du ministre (surtout de ceux qui sont absents des LP, comme de bien entendu ! Quand on vous dit « une communication savamment huilée »...)

Une fois n'est pas coutume : plutôt que Les Échos, notons que, dans un entretien au Figaro, Pierre Manent pointait que « *Pour relever le pays, nos gouvernants devraient faire preuve de modestie, qu'ils arrêtent cette jactance générale. On nous promet des choses sublimes pendant que le pays s'affaisse. Donc les paroles n'ont plus aucun rapport avec notre action possible. Il faut faire un inventaire des forces et des faiblesses du pays, un moment de sincérité collective, et repartir de cela pour agir* »⁽²⁾.

C'est de cela que l'enseignement professionnel avait besoin : d'abord un constat exhaustif et partagé pour savoir à quoi s'atteler et vers où amener la jeunesse, futurs travailleurs et citoyens de ce pays.

Fallait-il du courage ? Non, d'abord faire preuve de « modestie », arrêter la « jactance », de la « sincérité » et écouter les experts qui sont du terrain (je suis tenté de dire « du vrai terrain », nous n'avons guère besoin de « sachants » autoproclamés qui sachent mieux que les PLP en LP).

Ce n'est donc pas un arbitrage qui a été rendu mais un couperet.

Entendu : le SNETAA a donc quitté le comité de suivi de la voie professionnelle vraisemblablement et dorénavant « suivi » par tous ceux qui sauront expliquer « le verre à moitié plein », « le soulagement » de ceux qui ne sont pas en LP, etc.

Allez, c'est pour 2027 !

En ces temps où le hasard se joue des puissants, que c'est loin 2027...

Qui vivra verra !

Sans rage, sans désespoir.

Juste avec la force incontournable des PLP comme arbitre.

C'est ainsi que la démocratie se vit !

(1) « ô rage, ô désespoir, ô vieillesse ennemie ! » Le Cid, Corneille.

(2) Le Club Le Figaro Idées», 19/02/2026

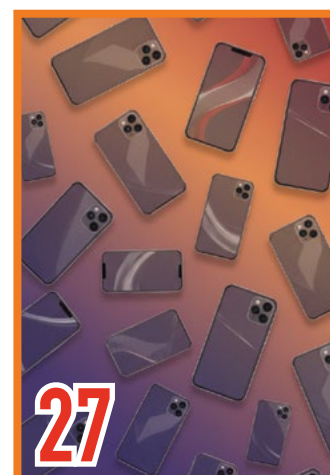


Pascal VIVIER
Secrétaire général



@SnetaaFO

SOMMAIR



IAP
MAGAZINE

L'AP MAGAZINE N° 625
EST UNE PUBLICATION DU
SYNDICAT NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ACTION AUTONOME FORCE OUVRIÈRE

RÉDACTION

SNETAA-FO 417 Bureaux de la Colline 92213 SAINT-CLOUD Cedex

Tél.: 01 53 58 00 30 | snetaanat@snetaa.org

CPPAP 0125 S 07264 ISSN 1273 5450

Directeur de la publication : Pascal VIVIER

Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT

Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO

Direction artistique, conception graphique et mise en page :

Wanderson RIBEIRO | Agence DESSAINTS

Illustrations : Colm, Zaitchick

Images : SNETAA-FO © | Imprimé en France



ACTUALITÉS

06

QUAND L'ADMINISTRATION EMPÊCHE UNE ORIENTATION RÉUSSIE

LA TRIBUNE

08

120 ANS APRÈS L'ADOPTION DE LA LOI DE 1905, OÙ EN EST L'ÉCOLE LAÏQUE ?

VOS DROITS ET OBLIGATIONS

10

LE TEMPS PARTIEL POUR RAISON THÉRAPEUTIQUE ///

LA GRÈVE, DEUXIÈME ÉPISODE : L'ÂGE DE L'EXCLUSION

CARTE BLANCHE

12

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL OU LA LUTTE CONTRE LE MÉPRIS SOCIAL

EN COUVERTURE

14

LYCÉE PRO EN MILIEU RURAL : UN ENJEU D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
D'INSERTION LOCALE ET UN DÉFI ÉDUCATIF SPÉCIFIQUE

OUTRE-MER ET ÉTRANGER

18

AVANCÉE SIGNIFICATIVE POUR LES PLP SOUHAITANT S'EXPATRIER ///

QUEL AVENIR POUR L'AEFE ?
/// RENTRÉE DES CLASSES DANS LE PACIFIQUE

PÉDAGOGIE

20

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET NUMÉRIQUE : QUAND LES INJONCTIONS ET LA RÉALITÉ DU TERRAIN
SE CONFRONTENT ///

PARCOURSUP : UNE ÉPREUVE MORALE... QUE LES PLP PORTENT À BOUT DE BRAS !

/// LES CHIFFRES DE LA DEPP QUI TUENT LA VOIE PROFESSIONNELLE SOUS STATUT SCOLAIRE ? NON,
ILS LA LÉGITIMENT ! ///

SPÉCIFICITÉS DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES DES PLP : LES PLP TÉMOIGNENT

/// POURQUOI TANT D'ARRÊTS LONGUE DURÉE ?

RETRAITE

25

SUSPENSION DE LA RÉFORME DES RETRAITES : LES CONSÉQUENCES

PERSONNELS

27

VIE SCOLAIRE : AUTORISER OU NON LES TÉLÉPHONES, TELLE EST LA QUESTION... ///

LES CONTRACTUELS DEVENUS INCONTOURNABLES DANS NOS LP ///

AH, LES RBDE...

CULTURE

29

BRÈVES

30

SYNDICALISATION

31

QUAND
L'ADMINISTRATION

EMPÊCHE

UNE ORIENTATION RÉUSSIE



Dans une contrée du sud-ouest... des gueux (PLP + représentants syndicaux !) vécurent très récemment... un CSASD d'un autre temps. C'est la période réjouissante de l'année où les têtes sont coupées : celles des dotations horaires trop généreuses, celles des classes trop peu chargées. « Oui, vous allez vous retrouver à plus de 30 élèves par classe, mais vous venez de passer 3 ans dans un confort à 28 élèves, vous n'imaginiez pas que cela allait durer ?! » nous tance le Maître des heures... euh, oui, le DASEN, quoi.

« Il faut opérer des transferts de solidarité » envers des classes, des lycées moins bien dotés. Y a-t-il un méchant syndicaliste qui s'opposerait à un transfert de solidarité ?! Le syntagme est beau, et nous laisse cois.

Bon, il faut évoquer ce problème : on orienterait beaucoup trop vers la voie professionnelle dans notre département, on « gâche » probablement l'avenir de nombreux élèves, et l'on « compromet l'égalité des chances ». Le DASEN affirme que dans les ténèbres des filières professionnelles sont cachés de pauvres hères qui n'ont RIEN à y faire, et qui relèvent du lycée général ! « Monsieur, si je peux me permettre d'intervenir, ose la gueuse PLP-syndicaliste, il n'y a pas (ou TRÈS peu) d'élèves qui auraient gagné à être orientés au lycée général dans nos classes. En revanche il y a assurément des élèves du LG en difficulté qui pourraient s'épanouir

et être valorisés dans la voie pro ».

« – C'est ça, c'est vous qui allez m'expliquer les choses- merci ! » ricane le DASEN.

« – Ben oui, j'y suis depuis 25 ans dans cette réalité ; je la côtoie au quotidien et je suis sans doute plus à même que vous de juger du bien-fondé de l'orientation de nos élèves en bac pro. Ils ne sont pas toujours dans la filière appropriée, il faut en convenir mais c'est là un autre débat ». Et le secrétaire général d'ajouter : « – moi, j'ai failli être orienté en voie professionnelle, quand j'étais adolescent. Heureusement, on m'a laissé une chance ».

Horreur ! Imaginez à combien de gamins innocents on inflige la voie pro, leur ôtant toute chance de devenir secrétaire général dans une DSDEN ! Les certitudes de la gueuse PLP commencent à vaciller...

« – Combien de pourcentage de réussite au bac avez-vous dans votre lycée ? » attaque le DASEN.

« – Plus de 80% ? » ose la vilaine. « –Et voilà ! » s'exclame le DASEN, chef départemental des dotations, « – vous trouvez ça normal, un tel taux de réussite ? Est-ce que ça ne prouve pas qu'il y a là-dedans de bons élèves avec une orientation subie en voie pro, au lieu d'être en LG ? ».

« – Ben d'abord... pardon pour les résultats !

(ça y est, c'est révolu, l'ère de la bienveillance ?) Ils veulent peut-être tout simplement dire qu'on les a bien accompagnés, ces jeunes, qu'on les a aidés à trouver leur voie ? »

Le DASEN persiste : consigne est désormais donnée aux chefs d'établissements d'orienter prioritairement vers la voie générale, en affirmant que ce n'est pas une volonté propre à son fief et que le recteur a la même. On revient quinze ans en arrière. La gueuse s'indigne de ce discours : « – quid de la pseudo revalorisation de la voie pro ? On oublie ? Quel est ce mépris qu'on nous jette sans complexe à la figure ? »

Au terme de « mépris », le DASEN INTERDIT qu'on lui prête cette intention... Si elle n'est dans les mots, elle sera pourtant dans l'exigence des chiffres. Des chiffres en baisse concernant les élèves orientés vers le lycée professionnel... dont l'ancre est empli de secrétaires généraux de DSDEN refoulés.

On se bat avec le SNETAA depuis des années pour ne plus vivre ces moments-là. Il faut continuer à lutter contre l'ignorance des réalités du terrain, l'ignorance de qui sont nos élèves. L'ignorance de l'élite ? Nous devons combattre la démagogie et le mépris.

En attendant de gagner ce combat, il ne nous reste plus qu'à plonger nos têtes dans nos mains, puis on les relevera, plus déterminés que jamais à prouver la valeur de notre travail !

Ils sont adolescents et n'ont pour la plupart jamais voyagé. Pourtant la route va bientôt devenir leur métier. Grâce à leur professeur, ces élèves en CAP conduite routière vont partir dans un road trip de Châteaubriant à El-Menzel au Maroc. Un voyage à la découverte de leur métier et d'un horizon bien plus vaste encore. La réalisatrice Lucie Fuché a été lauréate Graine de doc 2024 pour ce premier film.

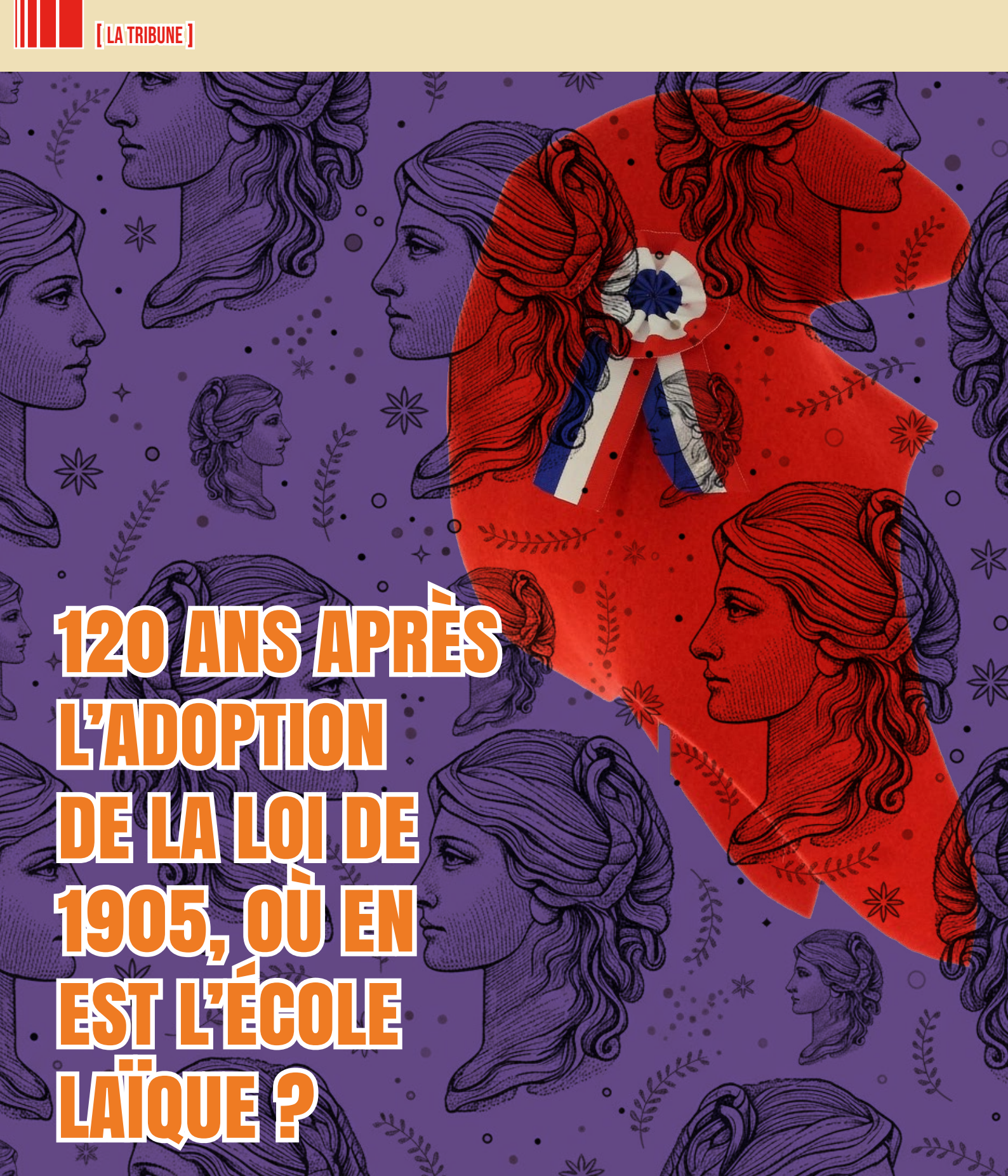
TOURNEZ S'IL VOUS PLAÎT PRÉSENTE

PERMIS D'AVANCER

Un film de LUCIE FUCHÉ



EN REDIFFUSION SUR LA PLATEFORME FRANCE-TV JUSQU'AU 22/09/2026

The background of the page is a purple field filled with numerous classical-style female busts in profile, rendered in a light purple line-art style. Some of these busts are highlighted with a vibrant red color. A large, stylized French flag (tricolor of blue, white, and red) is draped across the center, featuring a white ribbon with a blue and red floral motif. The overall aesthetic is reminiscent of a commemorative poster or a historical illustration.

120 ANS APRÈS L'ADOPTION DE LA LOI DE 1905, OÙ EN EST L'ÉCOLE LAÏQUE ?

Cent quinze ans. C'est le temps précis qui sépare l'adoption de la loi de 1905 consacrant la séparation des Églises et de l'État, et l'assassinat d'un premier professeur, Samuel Paty, par

un terroriste religieux qui ne supportait plus de voir l'École incarner et défendre cette laïcité. Cinq ans déjà que l'impensable a surgi, plongeant dans l'horreur les descendants des hussards noirs de la République qui accompagnèrent

l'avènement de cette loi.

Mais le haro des nouveaux fanatiques sur l'École républicaine ne date pas de 2020. Depuis la première affaire de voile à l'école à Creil en 1989, le retour

en force du religieux dans l'espace scolaire, après un siècle d'un sommeil qui semblait devoir durer toujours, n'a cessé de nous dérouter. Il faut dire que la République semblait pourtant avoir définitivement dompté la bête, et c'est bien docilement que le catholicisme poursuivait ses prêches parmi ses seuls fidèles, entre les murs épais de ses églises, sans plus venir réclamer son dû à nos lois laïques ni à la liberté d'expression qui en découle. Mais l'hydre est par nature protéiforme : si elle ressurgit aujourd'hui, plus virulente et plus violente que jamais depuis cent ans, c'est parce que, tout repus de nos droits, nous sommes assoupis et avons baissé la garde, oubliant que rien n'est jamais acquis à l'homme, ni sa force, ni sa faiblesse... ni ses victoires.

C'est ce réveil, brutal, violent, disruptif, que nous racontent les histoires tragiques de Samuel Paty puis de Dominique Bernard.

Et pourtant, avec l'assassinat de Dominique Bernard, nous avons franchi un cap qui aurait dû s'avérer décisif dans la prise de conscience collective. « *Je cherchais un professeur d'histoire ou de lettres, dira son assassin, car c'est dans ces matières qu'on transmet l'amour des droits de l'homme, de la démocratie et les droits des mécréants* ».

Le message était on ne peut plus clair : la guerre des nouveaux obscurantistes contre l'École, berceau vivant de notre démocratie, était ouvertement déclarée. Désormais, les terroristes ne prenaient plus la peine de se cacher derrière le faux nez du grief d'islamophobie : nulle cabale contre Dominique Bernard, nul procès d'intention, nulle calomnie au sujet de son cours, nul acharnement sur les réseaux sociaux...

Avec ce second attentat, les ennemis sortaient enfin du bois ! À travers ces deux enseignants, c'était bien l'institution scolaire pour elle-même qui était visée, et travers elle, notre République tout entière : en voulant museler l'école, pouponnière des futurs libres penseurs, lieu par excellence de la libre circulation des idées et de la libre transmission des savoirs, c'est bien notre modèle démocratique dont les islamistes (à ne confondre en rien avec les Musulmans !) entendent saper les fondements.

À partir de là, comment comprendre que la laïcité ne soit pas tout naturellement redevenue, comme elle l'était autrefois, une valeur fédératrice et une identité commune pour laquelle on se bat ? Mais qu'on la voie au contraire ballotée au gré du clientélisme des uns et de la lâcheté des autres ?

Qu'on la trouve invoquée par tous au sein de l'exécutif dans de grands discours sur les valeurs de la République et sur le rôle vital de notre école pour notre avenir, sans qu'aucune politique d'envergure ad hoc n'ait encore jamais été annoncée, dans aucun programme, par aucun ministère, pour faire de la défense de notre école laïque une véritable priorité nationale !

Et surtout, comment se fait-il que tous les personnels de l'éducation nationale ne se soient pas massivement emparés de la cause laïque, qu'ils n'aient pas fait de la défense de notre École républicaine un sujet majeur dans le débat public ?

Parce qu'ils auraient peur bien sûr. Mais peur de quoi exactement ? Eh bien, contrairement à ce que pensent beaucoup, parmi les professeurs qui disent aujourd'hui s'autocensurer (rappelons-le : un sur deux) dans leurs choix pédagogiques pour éviter les contestations de cours ou les récriminations liées à la question religieuse, la plupart craignent moins le couteau des terroristes, que l'anathème moral qui nous vient d'une nouvelle doxa.

Cet anathème moral, c'est la menace honteuse d'être taxé de raciste en défendant la laïcité, et en particulier à l'École, la loi de 2004. C'est celle qui, par le truchement même du terme d'« islamophobie » nous enjoindrait de respecter des injonctions religieuses, sous peine d'être accusé de discriminer (ce qui irait de facto et totalement à l'encontre de notre héritage universaliste), qui veut que les individus ne se voient pas déterminés par leurs origines – ni religieuses, ni sociales, ni ethniques, et qui a pour conséquence désastreuse de brouiller complètement les limites de la liberté d'expression.

Or, lorsqu'on connaît l'influence de cette doxa parmi la jeunesse donc chez nos élèves, il est naturel que de moins en moins d'enseignants souhaitent endosser

le sacerdoce que constitue la défense de la loi de 2004 et de notre belle laïcité, clef de voute du vivre ensemble !

Dès lors, comment trouver le moyen de redonner à notre jeunesse l'envie de faire sien l'héritage philosophique des Lumières, quand l'ère du temps par ailleurs semble tant gagnée à l'identitarisme d'un côté et au communautarisme de l'autre ? En effet, que vous considériez la jeunesse des zones périurbaines, celles des centres villes ou celle des zones rurales, cette nouvelle génération semblerait avoir pour épouvantail commun la pensée universaliste et sa distinction fondamentale entre les Hommes et leur foi.

Heureusement, il reste en classe la parole des professeurs et la planche de salut de l'éducation pour parler à la jeunesse... Mais que peut donc un enseignant avec ses quelques heures de cours hebdomadaires dans l'esprit de ses élèves, s'il est seul contre tous à tenir ce discours ?

Ce qui se joue aujourd'hui autour de la laïcité et de la liberté d'expression à l'École est un enjeu de société profond : c'est la question de savoir si l'on va continuer à dispenser à nos futurs concitoyens un savoir universel, sans tabou religieux, sans égards pour telle ou telle autre prétendue communauté, ou si la peur et l'autocensure, gagnant des professeurs et leurs programmes, finirait par amputer notre pays d'une partie capitale de notre liberté de penser, et donc de notre liberté tout court.



Delphine GIRARD

delphine.girard@snetaa.org

LE TEMPS PARTIEL

POUR RAISON THÉRAPEUTIQUE

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER ?

Après un long arrêt de travail pour maladie, il est souvent difficile de reprendre le travail à plein temps. Le temps partiel thérapeutique (TPT), par décret n° 86-442 du 14 mars 1986 et décret n° 2021-997 du 28 juillet 2021, facilite le retour à l'emploi. Il est autorisé de droit après un congé de maladie de six mois consécutifs pour une même affection, un congé de longue maladie (CLM), un congé de longue durée (CLD), un congé pour accident de service ou maladie professionnelle.

Il est à noter que l'avis du conseil médical est obligatoire avant toute reprise à temps partiel pour raison thérapeutique : à l'expiration des droits (12 mois) à congé de maladie ordinaire (CMO), à congé CLM (3 ans), des 3 ans de congé grave maladie (CGM) ou à CLD (5 ans), à l'issue d'une période de CLM ou CLD d'office ou à l'issue d'une période de disponibilité d'office pour raison de santé (DORS). Dans ces situations, l'autorisation de reprise à TPT est prise par l'administration après avis du conseil médical, avec effet au jour de la reprise effective de l'agent.

Le TPT peut aussi intervenir dès lors que votre état de santé le justifie sans que vous ayez été en arrêt de travail pour maladie auparavant.

COMMENT LE DEMANDER ?

Il faut transmettre au rectorat un certificat médical de son médecin précisant différents éléments : la durée, la quotité et les modalités du temps partiel. Pour une première demande, si vous êtes en activité ou en CMO depuis moins de 6 mois, l'administration doit, dès réception de votre demande, vous placer en temps partiel thérapeutique.

QUELLES SONT LES MODALITÉS ?

Vous pouvez travailler à temps partiel à 50 %,

60 %, 70 %, 80 % ou 90 % d'un temps plein. L'autorisation de travail à TPT est accordée et renouvelée par période de 1 à 3 mois dans la limite d'un an. Il peut être exercé de manière continue ou discontinue. Lorsque les droits à travailler à TPT sont épuisés, ils se reconstituent à l'issue d'un délai minimal d'un an ; seules les périodes effectuées en position d'activité et de détachement sont alors prises en compte. En majorité, les collègues obtiennent une quotité de 50 %, soit un mi-temps thérapeutique.

Vous percevez l'intégralité de votre traitement (primes comprises) mais vous ne pouvez pas effectuer d'heures supplémentaires. La quotité de travail reste modifiable sur demande. Le TPT peut s'arrêter avant son terme sur présentation d'un nouveau certificat médical ou si vous êtes depuis plus de 30 jours consécutifs



LA GRÈVE,

DEUXIÈME ÉPISODE : L'ÂGE DE L'EXCLUSION

La période de 1791 à 1864 est « l'âge de l'exclusion » de la grève. En effet, l'année 1791 est marquée par les lois dites Le Chapelier, qui interdisent les coalitions de métiers et les grèves, et que Karl Marx qualifiera de « coup d'État des bourgeois ». En 1810, le code pénal napoléonien précise que ces coalitions doivent être sévèrement réprimées. Les grèves sont par conséquent rares et plutôt courtes.

C'est la Révolution de 1830 qui va symboliser l'acte de naissance du mouvement ouvrier français : « Sur la place de Grève - actuellement place de l'Hôtel de Ville - des ouvriers à la recherche d'un emploi voient ce désordre et se joignent aux protestations. C'est ce qui va enclencher la révolution (...) À l'époque, l'industrialisation n'a pas commencé. On se trouve dans un système complètement libéral, avec l'absence du moindre droit social. Il y a une liberté de commercer qui s'accompagne d'une misère des salariés et des ouvriers »*.

S'ensuivront durant cette décennie les célèbres Révoltes des Canuts lyonnais, de 1831 à 1834. Huit mille tisserands de la soie revendiquent alors un salaire garanti, dans un contexte de libéralisation économique qui dégrade leurs conditions de vie. Ces révoltes mèneront à une répression sanglante et elles se solderont par des centaines de morts et des milliers d'arrestations.

*M. Larrère, *Révolutions, Quand les peuples font l'Histoire*, Collection Histoire, Belin, 2013



en congés pour raison de santé.

QUAND REPRENDRE À TEMPS COMPLET ?

Vous pouvez reprendre à temps complet dès la fin de la période de TPT ; aucun avis médical n'est nécessaire. Si vous ne pouvez pas reprendre à temps plein car vos droits à TPT sont épuisés, vous pouvez solliciter un temps partiel sur autorisation ou de droit, en particulier si vous êtes en situation de handicap.

Le SNETAA accompagne et conseille les collègues qui souhaitent bénéficier d'un TPT ; n'hésitez pas à nous contacter à relation.adherent@snetaa.org ou au 01 53 58 00 34 !



L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL OU LA LUTTE CONTRE LE MÉPRIS SOCIAL

« LE DARD DU
MÉPRIS PERCE
L'ÉCAILLE DE LA TORTUE »

(PROVERBE
INDIEN)

L'enseignement professionnel porte en lui cette contradiction profonde de former celles et ceux qui vont permettre à notre société de tourner, tout en reléguant ces moteurs humains au bas de la hiérarchie

scolaire et de notre considération chargée de clichés bien ancrés.

Évidemment, notre considération à nous, PLP, n'est pas si entachée car l'on connaît et l'on vit au quotidien avec ces p'tites personnalités en construction, ces élèves nourris à l'affect qui réservent tant de surprises, parfois, si on sait leur dire qu'on les pense capables.

On va admirer un travail de menuiserie,

on va jalouser une capacité à réparer une robinetterie, encourager la valorisation de la voie professionnelle tout en adressant une prière (laïque, évidemment) pour que nos propres gamins ne soient pas engagés dans cette voie (si, si, soyons honnêtes). Plus par crainte de les voir « s'animaliser » avec ceux-là qui n'ont aucun code, que par crainte de les voir devenir vendeurs ou costumiers.

« Tant que mon rejeton est heureux, moi

je m'en moque », répondrez-vous dans un élan de déni... euh... sûr, sûr ?

Notre histoire sociale est indéniablement marquée par ce mépris du travail manuel, et cette attitude participe de la reproduction des inégalités.

La révolution industrielle du dix-neuvième siècle a introduit la question de la formation des ouvriers. L'objectif ne portait résolument pas sur une volonté d'émancipation, mais plutôt sur une nécessité d'adaptation rapide aux besoins de production. L'enseignement général reste alors l'apanage des classes plus favorisées. S'introduit déjà cette dichotomie entre « ceux qui pensent » et « ceux qui font ».

Et ce n'est pas la IIIe République, louée pour avoir rendu l'École obligatoire, qui va bouleverser cette division. L'enfant pauvre est vite orienté vers le travail, tandis que le plus favorisé aura droit aux études.

Le tri social fonctionne. Et il perdure.

Aujourd'hui encore, quels PLP ont des enfants d'ingénieurs, de médecins, de cadres, de profs dans leurs classes ? Certes cela existe, mais ô combien à la marge. On en a pourtant soupé de la « nécessaire valorisation des métiers », de ces discours politiques souillés d'hypocrisie et d'indignation feinte quant à cette voie mal-aimée où l'on oriente trop souvent « par défaut », où les moyens restent insuffisants, où les réformes sont imposées dans l'impréparation la plus totale, où la pression pour répondre aux besoins des entreprises s'intensifie. Or, là où l'on fait le choix pour nos jeunes d'une « employabilité immédiate », on fait aussi le choix de rayer cette notion de « citoyens éclairés ». En réduisant les enseignements généraux par exemple, on réduit aussi la capacité des élèves à comprendre le monde dans lequel ils évoluent, on leur enlève la chance de pouvoir agir dans ce monde et pas uniquement de s'y adapter, voire de le subir...

Et il est parfois difficile pour nous, PLP (vieux PLP ?), de participer à l'enfermement de ces gamins de la voie professionnelle dans une vision utilitariste. On nous fait porter la responsabilité d'un système que l'on réprouve, souvent, et qui ne correspond pas à nos valeurs, à notre engagement en tant que professeurs.

Livrer un enseignement professionnel à de futurs travailleurs ne devrait pas entrer en concurrence avec l'idée et la possibilité simultanées de former des citoyens émancipés. Nous, PLP, nous sentons trop souvent dévalorisés dans les missions que l'on nous a inventées, dans la liberté pédagogique que l'on a pu nous enlever, et dans ces enseignements trop orientés.

Ce qu'il manque à la voie professionnelle, c'est un vrai projet, travaillé avec les principaux concernés : les PLP, le SNETAA-FO, les professionnels... bref, ceux qui intègrent la RÉALITÉ, cet affreux truc dont sont déconnectés nos politiques.

Avoir de l'ambition, donner envie, développer des métiers et des compétences techniques en cohérence avec l'évolution du monde, là est la vraie voie. Enlever des heures d'enseignement à nos jeunes, c'est inéluctablement les mépriser. On doit combattre ce système dont le seul projet est de faire « moutonner », à tous les niveaux. Et pourtant, quel est celui, qui est celle d'entre vous qui ne s'est pas senti ou sentie investi ou investie d'une mission supérieure, ou qui ne s'est pas senti ou sentie revigoré ou revigorée dans cette mission et à nouveau habité ou habitée par La Vocation en lisant la lettre de notre ministre de l'Éducation nationale, adressée aux professeurs le 22 janvier ?

Il l'a écrit : nous sommes les « sentinelles de la raison », ceux qui « retiennent l'élève perdu comme le fil retient le cerf-volant » !

Le PLP : Ouais, bon, ça tient toujours qu'à un fil, mais l'intention est là.

Mais il a aussi affirmé que « Le professeur est celui qui espère pour celui qui n'espère pas encore » !

Le PLP : Euh, on veut bien filer un peu de notre espoir, encore faudrait-il le nourrir un brin.

Roooooh ! Ce que le PLP est terre-à-terre ! Il n'est même pas en capacité d'apprécier l'envolée lyrique !

Le PLP : Non mais nous, on veut pas être des sentinelles ou des fils de cerf-volant, nous on veut juste être des profs considérés, auxquels on donne les moyens d'enseigner correctement. On veut que le

ministre reconnaisse notre fatigue, qu'il nous écoute et nous entende : nous lancer des métaphores pailletées, c'est pas ce qui va pallier nos difficultés.

Mais quelle plus haute considération peut-il vous offrir que celle « de faire reculer les ténèbres » ?

Le PLP : Ben, perso, j'ai jamais demandé à jouer dans un épisode de Star Wars...

Ce que vous êtes ingrats, tout de même, satanés PLP ! Cette lettre de notre ministre, c'est un cri d'amour, une Déclaration, comme le chanterait France Gall... (dernier couplet : « Je t'aime quand tu es triste, et que tu ne dis rien »...).

Ok, le SNETAA œuvre pour qu'il ajoute de jolis actes à ces jolies phrases. Il est régulièrement écouté. Reste à savoir s'il sera entendu... et si sera entendu le fait que défendre l'enseignement professionnel, ce n'est pas juste défendre des filières, c'est surtout défendre une certaine idée de la justice sociale, de la dignité au travail.

Entendre aussi que l'on refuse d'assigner, de trier, de reproduire les inégalités, ce dans un contexte où la crédibilité des discours politiques sur « l'attractivité de la voie professionnelle » est mise à mal avec les fermetures de sections, des dotations en baisse, une précarisation accrue des personnels et un budget contraint.

Nul doute que le lycée professionnel sera encore mis sous la tutelle de logiques économiques qui constituent de fait un choix politique : celui de faire de ces élèves parmi les plus fragiles et les plus exposés socialement une variable d'ajustement.

Tenez bien fort le fil du cerf-volant...



Laëtitia CALBET



[EN COUVERTURE]



LYCÉE PRO EN MILIEU RURAL

*un enjeu d'aménagement du territoire,
d'insertion locale et un défi éducatif spécifique*

C'est dans un objectif de mise en lumière de la situation des établissements en milieu rural que le ministre de l'Éducation nationale, Edouard Geffray, a visité, les 26 et 27 novembre derniers, le LP Pierre-André Chabanne de Chasseneuil-sur-Bonnieure en Charente.

Même si le ministre a tenu à passer une nuit à l'internat pour une immersion totale, dans une démarche de « vivre l'expérience » afin de « promouvoir » en toute connaissance, le débat de la situation des établissements ruraux tend le plus souvent à se focaliser sur les écoles primaires. Avec l'avancée générale de la baisse démographique, ces territoires ruraux sont confrontés à la fermeture de classes et, comme le titrait *Le Monde* dans un article paru en décembre dernier, « au spectre des déserts scolaires ».

Cependant, un LP en zone rurale n'est pas synonyme de « petite structure ». Le lycée P-A. Chabanne compte une offre de formations très diversifiées, avec des bac pro en séries industrielle et tertiaire, des CAP, des mentions complémentaires, une 3e prépa-métiers, une ULIS, un BTS... et accueille plus de 1000 élèves.

La notion de ruralité peut recouvrir des réalités de terrain très différentes, liées à la localisation

géographique. Elle s'accorde sur une définition d'espaces à faible, voire très faible, densité de population. Cette population reflète une composition socioprofessionnelle plus modeste et populaire que celle des espaces urbains, avec le plus souvent un faible niveau de diplôme des parents. Le milieu rural se caractérise par des critères convergents de contraintes : l'isolement, la mobilité, les limites des débouchés du tissu économique local qui conditionnent les perspectives d'insertion des élèves.

UN PROFIL DE JEUNES TRÈS SENSIBLES À LA « VALEUR TRAVAIL »

Selon une série d'études¹, suivant l'évolution de cette population rurale, depuis les années 1980 et la fin de la période de « désertification », le profil de ces jeunes se démarque de celui des jeunes urbains quant à son rapport à l'École et au travail.

L'École n'est pas l'objet d'un ressentiment particulier. Leurs résultats à l'entrée en 6e sont d'ailleurs meil-

¹ · Balazs G. et Faguer JP, « Jeunes à tout faire et petit patronat en déclin », Actes de la recherche en Sciences sociales, 1979
Arrighi J-Jacques, « Les jeunes dans l'espace rural : une entrée précoce sur le marché du travail ou une migration probable », Céreq, 2004

leurs que ceux des élèves en zone urbaine. Ces jeunes ne s'estiment simplement « pas faits pour l'École » et se tournent naturellement vers des formations professionnalisantes et plus courtes². La logique du rapport à l'École est, pour ainsi dire, strictement « pratico-pratique » et aboutit à un décrochage scolaire dès lors que les perspectives du jeune vers un accès rapide à un emploi sont définies ; « Ces formations constituent une 'offre de proximité'... qui prépare à un avenir 'de proximité' » selon J-J. Arrighi, qui

2 - Reversé Clément, « Le marché de l'emploi rural : le dernier bastion de l'insertion professionnelle des jeunes sans diplôme ? », XXVIe Journées du Longitudinal « Sélections, du système éducatif au marché du travail », Céreq, 2020
Reversé Clément, « Petits boulots et grandes galères. Être jeune sans diplôme en milieu rural », Céreq, Bref n°465, 2025

ajoute que « le maintien des filières professionnelles et de l'apprentissage apparaît essentiel à la survie dynamique des zones rurales ».

LA THÈSE DE LA « PRIME AU RURAL »

Le paradoxe, c'est que ces jeunes ruraux ont conscience de l'importance du diplôme mais n'en font pas un prérequis obligatoire pour leur insertion dans la vie active. Ils répondent en cela à la fois à une forme d'autocensure à l'idée de poursuivre leur parcours scolaire et une forte et précoce volonté de travailler avec ou sans diplôme.

Leur orientation, qualifiée par Clément Re-

versé de « presque-choix », est conditionnée par une grande relation de proximité avec l'emploi, du fait de leurs stages ou d'emplois d'accès immédiat. La valeur du diplôme est transposée dans la démonstration de leur capacités et compétences de travail directement en immersion. L'entrée dans le monde du travail est vécue comme une forte aspiration à une émancipation, un marqueur du passage à l'âge adulte, et témoigne d'un rejet des dispositifs d'aide sociale associés à une forme d'assistanat.

Le principe de « la prime au rural » désigne ce phénomène qui contribue à ce que les jeunes ruraux sans diplôme accèdent plus rapidement à un emploi et seront toujours plus régulièrement en situation d'emploi que les jeunes urbains.

Toutefois, cet état d'esprit les amène à accepter tous les types d'emplois, souvent à durée limitée, en intérim, avec un fort turn-over, et mal payés, surtout s'ils ne justifient pas de diplôme. Les entreprises apprécient leur investissement dans le travail, leur respect de la hiérarchie, leur ponctualité et leur savoir-être. Ces jeunes constituent ainsi une main d'œuvre très flexible et disponible, renforçant, en conséquence, les effets d'une plus grande fragilité sociale et précarité financière.

DES LEVIERS DE RÉFLEXION À L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION DE CES JEUNES RURAUX « COURAGEUX »

À une élève qui soulevait des problèmes de transport, le ministre de l'Éducation nationale a répondu « c'est un bel effort. Vous ne regretterez pas d'avoir été courageux ». Oui, ce sont déjà très tôt des jeunes courageux et conscients des sacrifices à réaliser pour assurer leur avenir.

Afin de (r)établir une égalité des chances entre les territoires, en prenant en considération leurs très fortes disparités, le ministre de l'Éducation





nationale a souhaité une généralisation des Observatoires des dynamiques rurales et territoriales (ODRT³), avec une prédominance du rôle des préfets dans le domaine éducatif.

En 2021, un dispositif « territoires éducatifs ruraux⁴ » (TER) a été créé afin d'établir un réseau de coopérations territoriales autour de l'École et de projets éducatifs étendus (ambition scolaire, orientation, santé, accès culturel...). L'extension de cette expérimentation en est à sa quatrième phase de labellisation. Elle inclut davantage d'établissements du second degré afin de renforcer les environnements éducatifs et les liaisons inter cycles (école, collège, lycée). Avec une dotation annuelle de 30 000 euros pour chaque territoire, les sénateurs estiment que « ce dispositif demeure fragile faute d'un soutien financier suffisant⁵ ». Un rapport de l'inspection générale de l'éducation reconnaît un bon fonctionnement au niveau local mais déplore un manque de pilotage national⁶.

3 · <https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo3/MENE2601096J>

4 · <https://www.education.gouv.fr/les-territoires-educatifs-ruraux-308601>

5 · https://www.senat.fr/Office_et_delegations/Collectivites_territoriales/Competence_scolaire_Essentiel_2024-2025

6 · IGÉSR, Mission territoires éducatifs ruraux (TER) 2023, n°22-23 233A – juin 2023 (paru en 2024)



Dans cet ensemble de réflexions que souhaite mener Edouard Geffray « pour repenser l'offre scolaire sur le territoire », la question du lycée professionnel reste encore très marginale. Elle devrait pourtant être au cœur de l'attention portée à la nécessité d'une cohérence du maillage éducatif. En tenant compte du profil spécifique des jeunes ruraux évoqué, les pouvoirs publics ont en charge de répondre aux exigences d'orientation, de mobilité, de maintien d'une activité économique et sociale dans les zones à faible densité de population. En ce sens, un lycée professionnel, avec son internat, peut représenter un pilier de la vie locale, dans l'animation et l'économie du territoire.

C'est pourquoi, le SNETAA-FO tient à rappeler son attachement à l'accès à une offre de formations professionnelles insérantes, diplômantes, pour tous les élèves, du CAP au BTS, dispensée par des PLP dans les établissements scolaires et accessibles sur l'ensemble du territoire national. Une augmentation et une diversification de l'offre de formations professionnelles (en priorité en CAP et jusqu'à la licence professionnelle) initiale publique et laïque en zone rurale, restent les seuls moyens d'assurer une insertion économique digne des jeunes ruraux et de lutter contre leur précarisation.



AVANCÉE

SIGNIFICATIVE POUR LES PLP SOUHAITANT S'EXPATRIER

Le SNETAA-FO se félicite de la vraie avancée pour les PLP souhaitant exercer dans un établissement du réseau AEFÉ (agence pour l'enseignement français à l'étranger) : les candidatures des PLP sur des postes du second degré doivent désormais être pleinement examinées lors des commissions consultatives paritaires locales (CCPL) de recrutement dès lors que le diplôme détenu et la discipline d'exercice correspondent au poste proposé.

Depuis trop longtemps, la majorité des candidatures des PLP était écartée de facto, reléguée hors champ ou disqualifiée par des pratiques locales arbitraires, sans fondement réglementaire, au mépris des compétences du PLP et de son statut de fonctionnaire titulaire de l'Éducation nationale. Le SNETAA n'a eu de cesse de dénoncer cette discrimination.

Grâce à notre action syndicale constante et déterminée, il est désormais clairement établi qu'aucune exclusion automatique ne peut être opposée aux PLP en CCPL et que la recevabilité d'une candidature repose sur l'adéquation diplôme/discipline/compétences/poste, et non sur une hiérarchie implicite entre corps.

Cette reconnaissance, obtenue par le travail de terrain, la vigilance dans les commissions et le refus obstiné des interprétations restrictives, constitue d'abord une victoire pour tous les enseignants de lycée professionnel dont les multiples compétences et les capacités d'adaptation ne sont plus à démontrer !

Vous souhaitez postuler pour enseigner à l'étranger ? Contactez le secteur outre-mer et étranger du SNETAA au 06 89 09 87 77 ou à snetaa.hdf@gmail.com !



QUEL

AVENIR

POUR L'AEFE ?

Le conseil d'administration (CA) de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger du 18 décembre dernier vient d'acter un tournant catastrophique dans l'histoire de l'agence.

Pour rappel, l'AEFE scolarise plus de 400 000 élèves (dont un tiers de Français) dans 138 pays à travers 612 établissements homologués (sous trois formes : établissements en gestion directe, conventionnés ou partenaires) et emploie aussi bien des personnels détachés de l'Éducation nationale que recrutés localement avec des profils extrêmement variés. Ce réseau est unique dans le monde.

Et pourtant des décisions budgétaires prises lors de ce fameux CA risquent de faire voler tout ça en éclats. Il a en effet été acté, malgré l'opposition

de toutes les organisations syndicales, que les établissements en gestion directe augmenteront leur prise en charge des pensions civiles des détachés, ce qui va les fragiliser davantage financièrement, d'autant que la subvention de l'État diminue dans le budget 2026. De plus, les montants de l'ICCVL (indemnité de compensation des conditions de vie locale) sont diminués pour prendre en charge la PSC obligatoire.

Conséquence : des établissements fragilisés, des suppressions de postes et des conditions de travail qui se dégradent pour les personnels.

Le SNETAA dénonce cette évolution de l'AEFE qui entraîne la privatisation accélérée de ses écoles et la perte de son rôle de pilote du réseau des établissements français à travers le monde !

RENTRÉE

DES CLASSES DANS LE PACIFIQUE

Après deux mois de vacances australes, de la mi-décembre à la mi-février, les milliers d'élèves français scolarisés dans l'océan Pacifique, aussi bien dans les écoles françaises d'Australie, de Nouvelle-Zélande, des Vanuatu... qu'en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna s'apprêtent à faire leur rentrée des classes pour une nouvelle année scolaire.

Le SNETAA leur souhaite donc ainsi qu' à tous les personnels, une bonne rentrée et une excellente année scolaire 2026 !



ENSEIGNEMENT

PROFESSIONNEL

ET NUMÉRIQUE : QUAND LES INJONCTIONS ET LA RÉALITÉ DU TERRAIN SE CONFRONTENT

Inéluctablement, notre monde moderne et connecté induit une intégration croissante du numérique dans nos pratiques pédagogiques. Mais là où cette intégration peut souvent constituer une aide précieuse, elle peut aussi se confronter durement aux réalités du terrain, lorsqu'elle devient une injonction.

Nos journées de classe s'articulent autour de la relation « humaine » à l'élève, mais aussi autour des environnements numériques de travail, des plateformes en ligne, de l'intelligence artificielle et des outils collaboratifs. Le numérique est indéniablement un levier d'innovation pédagogique, il a parfois cette capacité à rendre un cours plus attractif pour nos jeunes, et à rapprocher nos pratiques du monde du travail tel qu'il a évolué.

Mais il convient d'éviter la vision technophile qui occulte nos conditions concrètes de travail : un équipement inégal selon les établissements, souvent obsolète, des logiciels imposés et des plateformes qui alourdissent souvent notre charge administrative. Et vas-y que je crée des ressources en ligne, que je saisis des données, que j'assure un suivi de l'élève individualisé et dématérialisé... plus la communication sur Pronote qui peut se révéler particulièrement chronophage et pour laquelle on peine à se cantonner à la conversation strictement nécessaire.

Le numérique ne se substitue pas au travail qui nous incombe : il s'y ajoute. Et ce sans temps dédié, sans reconnaissance (oh, le gros mot !).

Sans compter que nos élèves, s'ils sont

incapables de quitter cet objet transitionnel qu'est le doudou... euh ! le portable... ils ne sont cependant pas tous des « digital natives ». Le fait de ne pas avoir accès chez soi à du matériel informatique, d'avoir une connexion insuffisante (venez faire un tour dans nos zones rurales) peut vite devenir un facteur supplémentaire d'exclusion pour des jeunes déjà en difficulté.

Le numérique doit rester un moyen, et non une fin. Quoiqu'il en soit, une vraie politique de modernisation ou de remplacement des équipements en LP s'impose, car il ne suffit pas de vouloir : il faut pouvoir.

La fuite en avant technologique déconnectée du terrain n'est pas au service de l'amélioration des conditions de travail des PLP, ni au service de l'émancipation des élèves.

PARCOURSUP :

UNE ÉPREUVE MORALE... QUE LES PLP PORTENT À BOUT DE BRAS !

L'ouverture récente de Parcoursup relance la grande mécanique des vœux d'orientation postbac et impose son calendrier à tous les lycéens de terminale. Inscription, formulation jusqu'à dix vœux jusqu'au 12 mars, confirmation des dossiers au 1^{er} avril : sur le papier, tout est cadré, balisé, fiches formations, simulateurs et statistiques d'insertion à l'appui. Présentée comme un outil rationnel au service de l'égalité des chances, la plateforme est devenue, dans les faits, une épreuve morale à part entière.

Les travaux de Chloé Pannier (doctorante en sciences de l'éducation, Nantes Université) et Alban Mizzi (docteur en sociologie, Université de Bordeaux), relayés par *The Conversation* le 18 janvier, montrent tout autre chose : Parcoursup est devenu une véritable « épreuve morale » pour les élèves, leurs familles et les équipes. Derrière l'interface lissée, Parcoursup expose les lycéens, leurs familles et les équipes à un cocktail de stress, de peur du « mauvais choix » et de sentiment d'opacité. On demande à des jeunes de 17-18 ans d'anticiper leur avenir, de hiérarchiser leurs vœux, de se projeter dans des études supérieures qu'ils connaissent mal, avec en toile de fond l'angoisse de l'échec. Dans ce jeu, les inégalités d'information jouent à plein : les familles les plus dotées savent décrypter les attendus, mobiliser réseaux et ressources, tandis que beaucoup de familles populaires découvrent la complexité de la procédure au fil de l'eau.

La plateforme ne crée pas ces écarts mais elle les met à nu et les amplifie. Les chiffres de réussite scolaire, les disparités territoriales, l'accès inégal à l'information se retrouvent transposés dans la mécanique des vœux, des classements et des réponses en liste d'attente. Pour de nombreux élèves de lycées professionnels, la confrontation

à Parcoursup sonne comme un rappel brutal de leur position sociale et scolaire : options limitées, filières sélectives plus difficilement accessibles, discours implicites sur ce qui serait « réaliste » ou non pour eux.

Dans ce paysage, les équipes de lycée, et particulièrement les PLP, se retrouvent en première ligne. Faute de moyens dédiés et de psychologues de l'Éducation nationale en nombre suffisant, ce sont les professeurs principaux qui, concrètement, font le travail : expliquer la plateforme, rassurer, aider à formuler un projet, relire les lettres de motivation, décrypter des attendus de plus en plus stratégiques. En lycée professionnel, ce sont les PLP qui, tout au long de l'année, mettent des mots simples sur des procédures complexes, traduisent les codes implicites de Parcoursup et se battent pour que les choix d'orientation ne soient pas dictés uniquement par l'origine sociale ou par un algorithme.

Dans le même temps, le discours ministériel promet une information « plus transparente que jamais » et un accompagnement renforcé. Les éléments de langage

sont rodés : fiches formations enrichies, données d'insertion plus lisibles, outils numériques d'aide au choix. Mais sans temps institutionnalisé, sans formation solide, sans allègement des services ni reconnaissance du travail invisible d'accompagnement, cette transparence reste largement théorique. La réalité, que les collègues connaissent bien, c'est que ce sont les PLP qui tiennent la main des élèves et des familles dans ce labyrinthe d'orientation.

Pour le SNETAA-FO, une évidence s'impose : on ne peut pas continuer à empiler les injonctions à l'orientation « éclairée » sans donner aux équipes, notamment en voie professionnelle, les moyens d'assurer un véritable service public d'orientation. Reconnaissance du temps consacré, renforcement des équipes de psyEN, formation continue à l'enseignement supérieur et aux procédures, autant de conditions pour que Parcoursup ne soit pas seulement une vitrine numérique mais un outil au service d'un droit effectif à l'orientation choisie. Et pour que les PLP sur le terrain, véritables spécialistes de l'orientation des élèves de la voie professionnelle, cessent d'être les grands oubliés du système.



LES CHIFFRES DE LA

DEPP

QUI TUENT LA VOIE PROFESSIONNELLE
SOUS STATUT SCOLAIRE ? NON, ILS LA LÉGITIMENT !

Les deux notes DEPP de décembre 2025 (n° 25.68 sur les lycéens pros/CAP-BTS et n° 25.69 sur les apprentis) montrent les chiffres d'une insertion professionnelle à 6 mois de 61 % pour les apprentis contre 42 % pour les lycéens professionnels. Des chiffres souvent utilisés pour vanter l'apprentissage au détriment de la voie scolaire. Mais ces écarts de 19 points révèlent des réalités sociales et pédagogiques qu'il faut enfin regarder en face.

DES PROFILS QUE TOUT OPPOSE À L'ENTRÉE

Les lycées professionnels concentrent les élèves en décrochage précoce, issus de milieux défavorisés, sans codes sociaux professionnels au départ. CAP et bac pro sous statut scolaire « attirent » ceux que l'École a parfois laissé sur le bord de la route ou contraints à une orientation subie. L'apprentissage, lui, opère une auto-sélection : les jeunes déjà stables, souvent recommandés par des entreprises ou ceux ayant traversé la voie pro sans y « décrocher ». L'écart d'insertion mesure ces trajectoires différenciées, pas une supposée « supériorité » de l'une sur l'autre.

À 6 MOIS, « L'EFFET D'EMBAUCHE
QUASI AUTOMATIQUE »

Les apprentis sortants 2024, à hauteur de 62 %, sont en emploi salarié en janvier 2025 (majoritairement dans leur CFA d'origine), contre 42 % des lycéens pros/étudiants CAP-BTS. Logique : l'apprenti a déjà un employeur, testé ses compétences en situation réelle, parfois embauché de fait. Le lycéen pro sortant de BTS doit, lui, se vendre sur un marché de l'emploi où les employeurs privilégient l'expérience terrain immédiate. Ce n'est pas un échec de la voie scolaire, c'est un calendrier différent.

L'INVERSION DÉCISIVE :
LA POURSUITE D'ÉTUDES

Et là, le bac pro sous statut scolaire re-

prend l'avantage ! L'année suivante, les sortants lycéens pros se distinguent par leur poursuite d'études (BTS, BUT, licences pro) bien supérieure à celle des apprentis. Ces poursuites d'études sont leur chance de rattraper les codes manquants, de viser des postes mieux rémunérés, d'échapper à la précarité. L'apprentissage offre un CDI rapide, mais souvent « plafonné » ; la voie scolaire prépare une mobilité ascendante.

UN SERVICE PUBLIC AU CŒUR
DES PRIORITÉS

Ces notes DEPP sont une aubaine : elles prouvent que le bac pro scolaire n'enferme pas mais libère. À condition que l'État investisse dans l'orientation post-bac pro, les BTS accessibles, les licences pro et les passerelles. Les lycéens professionnels ne veulent pas de « jobs à vie » à 18 ans : ils veulent construire leur avenir. Et pour ça, ils ont besoin de leurs PLP, pas d'un ministère qui caricature leur voie.

APPRENTISSAGE

Insertion immédiate pour profils prêts

VOIE PROFESSIONNELLE
SOUS STATUT SCOLAIRE

Reconstruction, consolidation,
tremplin vers le supérieur pour
les plus fragiles

Le SNETAA demande que cesse les comparaisons biaisées entre voies de formation qui ignorent les profils démographiques radicalement différents. Il revendique un soutien massif à la poursuite d'études post-bac professionnel avec un accès prioritaire aux BTS. Enfin, le SNETAA demande une reconnaissance claire des PLP comme pivots essentiels de la réussite à long terme des lycéens professionnels.

SPÉCIFICITÉS DES

PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

DES PLP : UNE COLLÈGUE PLP TÉMOIGNE

Atravers les récits partagés par les collègues PLP dans les précédents numéros d'AP magazines, nous avons pu mettre en lumière l'engagement, la bienveillance et le savoir-faire pédagogique qui caractérisent ce corps si singulier de l'Éducation nationale.

Stéphane est professeur de lycée professionnel en maçonnerie depuis 27 ans. À ce titre, il est un témoin privilégié de l'évolution du métier d'enseignant dans la voie professionnelle sous statut scolaire. Il revient notamment sur la réforme qui a ramené le baccalauréat professionnel de quatre ans à trois ans. Sans compter les réformes plus récentes qui, selon lui, s'empilent et finissent par déprofessionnaliser le métier.

Concrètement, il se voit contraint d'expliquer aux entreprises qui accueillent ses élèves que ceux-ci n'ont plus les mêmes compétences ni la même maturité professionnelle que leurs homologues d'il y a vingt ans. L'ancien cursus permettait aux élèves de mieux se construire, de consolider leur savoir-faire et de développer des compétences plus solides. Stéphane regrette cette évolution, d'autant plus que la majorité des jeunes qu'il accueille en LP sont en difficulté scolaire. Pour la moitié d'entre eux, l'orientation vers cette filière n'est pas un choix mais une contrainte. Ils auraient donc, plus que jamais, besoin de temps pour apprendre.

Aujourd'hui, Stéphane avoue devoir survoler certaines notions et réduire l'approfondissement de compétences

pourtant essentielles, comme celles liées à l'organisation de chantier. Il rappelle également que la formation en CAP maçonnerie sous statut scolaire a quasiment disparu, ne subsistant que dans quelques rares établissements de l'académie de Poitiers.

Fort de son expérience, il aborde néanmoins plus sereinement les classes difficiles. Car oui, rappelle-t-il, cela arrive aussi dans l'enseignement professionnel ! Mais Stéphane s'attache à changer le regard porté sur la filière. Contrairement aux idées reçues, le bac pro TB ORGO (technicien du bâtiment, organisation et réalisation du gros œuvre) ne prépare pas uniquement à un métier manuel. Il développe aussi des compétences transversales utiles dans d'autres domaines : dessinateur, économiste, agent commercial en matériaux... Cette ouverture, insiste-t-il, donne aux élèves une image plus valorisante du métier.

Au quotidien, il adopte une posture bienveillante, mais exigeante. Il insiste auprès de ses élèves sur l'importance de la ponctualité et de l'assiduité. Pour leur inculquer la valeur du travail bien fait, il martèle une formule : « Réalisez la tâche comme si c'était pour vous. » Pour lui, c'est ce qui distingue un bon professionnel. Il souligne aussi le rôle clé de l'organisation et rappelle inlassablement que la sécurité sur un chantier est une priorité, grâce aux EPI et aux bons comportements de prévention.

Chaque rentrée, Stéphane met en place un projet à l'année, intégrant l'ensemble

des connaissances et compétences du référentiel. Au lycée, les anciens préfabriqués démontés lui offrent un terrain idéal pour ces réalisations concrètes : construction de murs de stockage, escalier en béton pour atteindre une plateforme, soutènement en béton armé, rampes... Ces projets suivent toutes les étapes : préparation (plans, quantitatif, planning), exécution, puis rédaction d'un rapport. À chaque séquence, un élève prend le rôle de « chef d'équipe ». Mais Stéphane constate des difficultés croissantes chez ses élèves : manque d'autonomie, difficultés d'anticipation, problème de synthèse à l'écrit.

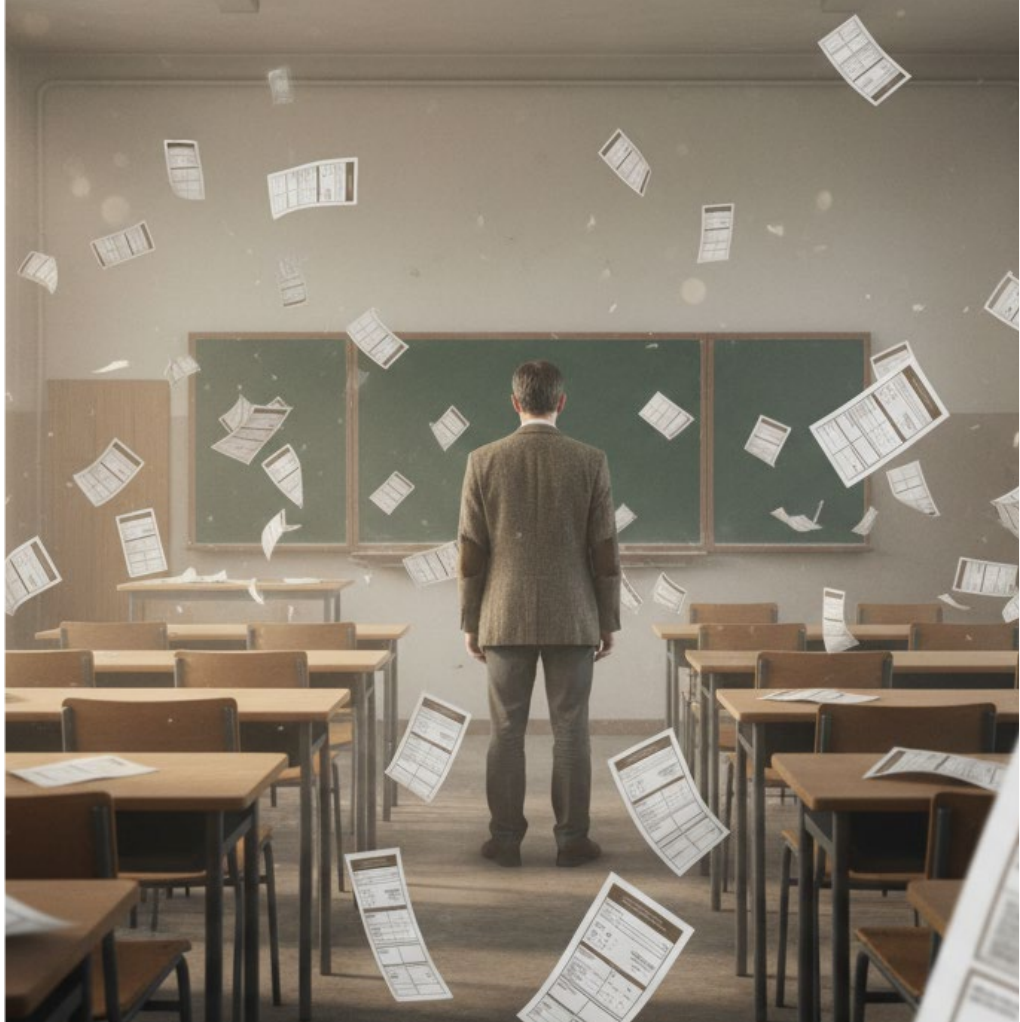
La pédagogie par projet leur permet pourtant de progresser dans de meilleures conditions. Mais elle reste très exigeante pour l'enseignant, à la fois chronophage et énergivore.

À travers ce témoignage, nous voyons une nouvelle fois que les PLP se battent chaque jour pour que leurs élèves aient les moyens de réussir et d'acquérir de véritables compétences professionnelles. Ils innoveront, ils s'adaptent, ils compensent sans cesse les effets dévastateurs des réformes successives. Mais jusqu'à quand devront-ils pallier seuls les manques du système ?

Le SNETAA-FO exige que la spécificité des PLP soit enfin reconnue, que leurs conditions de travail soient améliorées et que leur rôle central dans la réussite des élèves soit pleinement valorisé.

POURQUOI TANT D'ARRÊTS

LONGUE DURÉE ?



Dans son rapport de décembre dernier, la cour des comptes rappelle que les arrêts maladie de longue durée sont de plus en plus nombreux chez les enseignants et elle se demande bien pourquoi.

Qu'à cela ne tienne, invitons ses membres à rejoindre la salle des professeurs de n'importe quel établissement en région, afin qu'en un clin d'œil, ils perçoivent la moyenne d'âge des collègues. Les plus de 50 ans sont de plus en plus nombreux et les jeunes qui leur sont confiés, eux ont toujours le même âge, voire moins. Quel que soit les personnels, la nostalgie de leur premier poste ne doit pas briser l'élan du quotidien du dernier.

Pour autant, à l'heure où la majorité des collègues a embrassé la carrière aux alentours de 25 ans et que leurs élèves étaient quasiment de la même génération, ils avaient les mêmes codes culturels. Ces derniers créaient un lien et rendaient la communication plus fluide. Sans les codes, pas de lien, sans lien, pas d'interaction, de celles qui permettent une bonne prise en charge pédagogique. Ni les uns, ni les autres ne sont responsables de ces

situations, même s'il ne faut pas que l'administration les oublie.

En effet, fatigués par le temps qui passe, par l'usure du métier, souvent aussi par les kilomètres et le millefeuille administratif de plus en plus gros, sans parler des incompréhensions générationnelles, les collègues se retrouvent de plus en plus en arrêt pour supporter la fin de carrière et trouver une solution pour aller jusqu'au bout. Un terme qui, fluctuant depuis les 49-3 à la chaîne de Madame Borne, les angoisse. La question récurrente du « quand vais-je pouvoir partir à la retraite » devient obsédante et n'aide pas au quotidien. Et ce sans évoquer les chefs d'établissement qui se couvrent de plus en plus face aux familles et qui parfois, sans même écouter le collègue, font remonter une situation conflictuelle au rectorat. Il y a quelques années, ces oppositions auraient été réglées par des échanges dans le bureau du proviseur.

Dans un tel contexte, les arrêts du travail pour risques psycho-sociaux se multiplient, même si l'administration refuse bien souvent de les interpréter de la sorte. Parfois, quand un collègue a reçu un avis positif de la part d'un médecin-expert, il

peut tout de même arriver qu'il reparte avec un arrêt ordinaire qui le plonge dans une situation psychologique encore plus difficile.

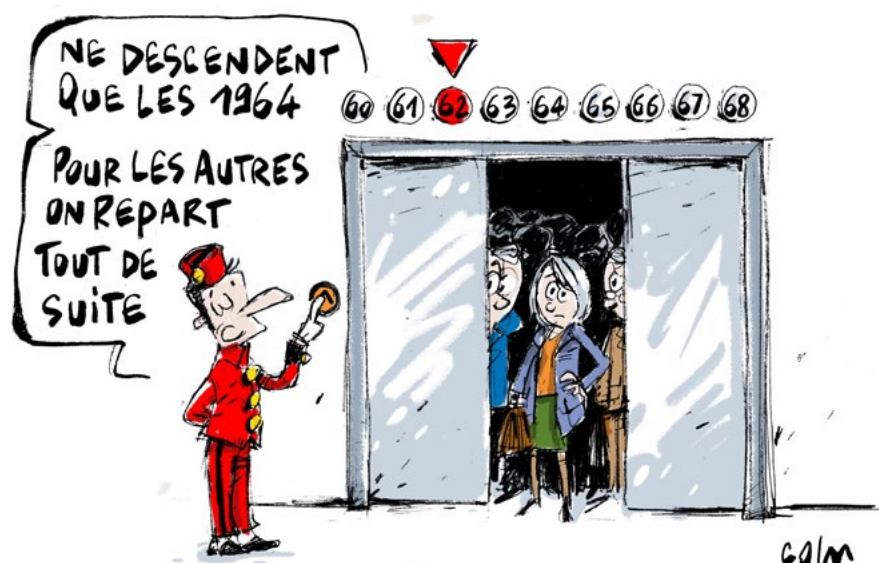
Pourtant, même s'il est fatigué par le face-à-face pédagogique, il n'en demeure pas moins que ses compétences didactiques et pédagogiques sont toujours pertinentes. Alors, pourquoi le ministère n'envisage-t-il pas d'utiliser ces compétences comme ressources ? Au lieu de charger le quotidien d'un collègue en exercice, la rue de Grenelle pourrait envisager de positionner « les fins de carrière » au service des écoles de formation. Pourquoi laisser partir des compétences pédagogiques et didactiques au lieu de proposer, ne serait-ce qu'en temps partiel, un accompagnement dédié aux nouveaux contractuels, aux jeunes stagiaires et parfois même aux néo-titulaires ? Pourquoi ne pas utiliser cette cohorte pour réaliser des sujets ou faire passer des examens ?

Au SNETAA, nous nous intéressons à la question des fins de carrière car il est toujours plus pertinent d'utiliser les compétences là où elles sont, plutôt que de les voir se liquéfier dans un arrêt longue maladie.

RÉFORME DES RETRAITES EN SUSPENSION

SUS PEN SION

DE LA RÉFORME DES RETRAITES : LES CONSÉQUENCES



Beaucoup de remarques plus ou moins exactes ont été formulées par un grand nombre de « connaisseurs » sur la suspension de la réforme des retraites à tel point que beaucoup de citoyens éprouvent des difficultés à démêler le vrai du faux. Le SNETAA fait le point dans l'intérêt même de nos futurs retraités.

QU'EST-CE QUI EST SUSPENDU ?

La suspension de la loi de 2023 n'a pas pour effet de ramener l'âge du départ en retraite à 62 ans. Il s'agit en réalité de la suspension de la loi et non de son abrogation. L'âge légal demeure fixé à 62 ans et 9 mois depuis le 1^{er} janvier 2025. C'est cet âge qui est gelé jusqu'à l'élection présidentielle, laissant la possibilité de réactiver ou de réaménager le calendrier après 2028...encore que cette loi de 2023 ayant recueilli plus de 70 % d'opinions défavorables, peut-être que sa remise en œuvre sera difficile après l'élection...

QUE DEVIENT LA HAUSSE DE LA DURÉE D'ASSURANCE NÉCESSAIRE POUR LE TAUX PLEIN ?

Les règles actuelles concernant l'âge légal de départ, les trimestres requis et les modalités de calcul des retraites restent inchangées pour le moment. La durée de cotisation, qui permet de bénéficier de pensions calculées au taux plein a été augmentée avec la réforme de 2023 : 170 trimestres retraite sont nécessaires

pour qu'une personne née en 1963 obtienne ses pensions à taux plein mais, à terme, 172 trimestres seront nécessaires. Avec la suspension de la réforme, les personnes nées en 1964 auront besoin de réunir 170 trimestres retraite, et non 171 comme inscrit dans la réforme. Et celles nées en 1965 auront besoin de réunir 170 trimestres retraite, et non 172 comme prévu initialement. Attention : il faut aussi que le salarié vérifie bien la durée d'assurance validée (trimestres cotisés et assimilés).

QUAND CES SUSPENSIONS SERONT-ELLES EFFECTIVES ?

Les règles actuelles concernant l'âge

légal de départ, les trimestres requis et les modalités de calcul des retraites restent inchangées pour le moment. Les nouvelles dispositions s'appliqueront aux retraites prenant effet à compter du 1^{er} septembre 2026.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les personnes nées entre 1964 et 1968 voient l'âge légal, en général, abaissé d'un trimestre par rapport au calendrier prévu initialement, permettant un départ à la retraite 3 mois plus tôt, à condition d'avoir le nombre de trimestres de cotisations requis, comme l'indique le tableau ci-après (en italique, les prévisions avant la suspension).

ANNÉE DE NAISSANCE	ÂGE LÉGAL DE DÉPART À LA RETRAITE	TRIMESTRES DE COTISATION REQUIS
1963	62 ans et 9 mois	170
1964	62 ans et 9 mois (au lieu de 63 ans)	170 (au lieu de 171)
1965 (né entre 1 ^{er} janvier et 31 mars)	62 ans et 9 mois (au lieu de 63 ans et 3 mois)	170 (au lieu de 172)
1965 (né entre 1 ^{er} avril et 31 décembre)	63 ans (au lieu de 63 ans et 3 mois)	171 (au lieu de 172)
1966	63 ans et 3 mois (au lieu de 63 ans et 6 mois)	172
1967	63 ans et 6 mois (au lieu de 63 ans et 9 mois)	172
1968	63 ans et 9 mois (au lieu de 64 ans)	172

QU'EN EST-IL POUR LES PERSONNES EN CARRIÈRE LONGUE ?

Il en va de même pour les personnes relevant de carrière longue (ceux qui ont travaillé avant 20 ans et qui bénéficient de 5 trimestres de cotisations avant la date anniversaire des 20 ans) conformément au tableau ci-après (en italique, les prévisions avant la suspension).

ANNÉE DE NAISSANCE	ÂGE LÉGAL DE DÉPART À LA RETRAITE	TRIMESTRES DE COTISATION REQUIS
1964	60 ans et 3 mois (au lieu de 60 ans et 6 mois)	170
1965 (né entre 1 ^{er} janvier et 31 mars)	60 ans et 3 mois (au lieu de 60 ans et 9 mois)	170
1965 (né entre 1 ^{er} avril et 31 décembre)	60 ans et 6 mois (au lieu de 60 ans et 9 mois)	171
1966	60 ans et 9 mois (au lieu de 61 ans)	172
1967	61 ans (au lieu de 61 ans et 3 mois)	172
1968	61 ans et 3 mois (au lieu de 61 ans et 6 mois)	172

D'AUTRES MESURES IMPORTANTES POUR LES FEMMES ONT ÉTÉ AJOUTÉES

À compter du 1^{er} septembre 2026, les trimestres accordés pour la naissance, l'éducation ou l'adoption d'un enfant pourront être pris en compte pour accéder à un départ anticipé pour carrière longue.

Pour les mères, une évolution de la loi est prévue : le revenu annuel moyen sera calculé en prenant en compte :

- les 24 meilleures années de revenus pour les mères ayant un enfant ;
- les 23 meilleures années pour celles ayant deux enfants ou plus.

Par ailleurs, après un congé maternité, paternité, d'accueil de l'enfant ou d'adoption, les parents pourront bénéficier d'un ou deux mois de congé en plus. Ils pourront le prendre en même temps ou l'un après l'autre.

Ces périodes donnant lieu au versement d'indemnités journalières seront prises en compte pour la retraite, pouvant générer un trimestre assimilé : le trimestre est validé mais aucun revenu n'est indiqué sur le relevé de carrière.

Remarque : cette mesure sera appliquée pour les enfants nés ou adoptés à partir du 1^{er} juillet 2026. Concernant les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2026, ce congé pourra être pris, mais à compter du 1^{er} juillet 2026.

Ces quelques améliorations pour les

femmes ajoutées à la mesure de suspension de la réforme des retraites de 2023 sont loin de nos revendications. Le SNETAA exige avec sa confédération l'abrogation de la réforme des retraites de 2023, imposée par 49-3, rejetée par l'immense majorité des salariés.

L'ambition, en 1945, était de créer un régime de retraite unique et généralisé. Cet objectif n'a pas pu être atteint pour diverses raisons. Le système qui régit actuellement les retraites a dû relever de nombreux défis depuis 70 ans, compte tenu des évolutions démographiques et économiques, afin de garantir aux retraités un niveau de vie décent et de maintenir

la confiance des actifs, condition d'acceptation par la société du mécanisme par répartition pour notamment assurer sa pérennité.

Le SNETAA rappelle, en outre, son attachement au régime de retraite par répartition, seul capable d'assurer la solidarité intergénérationnelle et de garantir des droits aux chômeurs, mères de famille, invalides...

Le SNETAA exige enfin le maintien du Code des pensions civiles et militaires. Avec sa confédération, le SNETAA continue de revendiquer un retour à la retraite à 60 ans et aux 37,5 annuités de cotisations !

**POUR L'INSTANT,
LA RÉFORME DES RETRAITES
EST «GELÉE».**



VIE SCOLAIRE :

AUTORISER OU NON LE TÉLÉPHONE, TELLE EST LA QUESTION...

... ou quand le « téléphone est la pire des commodités et le plus pratique des fléaux ».
(Robert Staughton Lynd)

Qui peut dire ce qu'il comprend à ces changements, revirements quant à l'usage modéré, cadré, réglementé, des téléphones portables en lycée puis leur interdiction annoncée ?

Petit rappel de l'autorisation à usage raisonné et pédagogique des téléphones portables en lycée. Tout devient paradoxal... En LP, il n'est pas impossible de demander aux élèves d'avoir leur téléphone portable pour répondre aux appels des entreprises lors de recherche des PFMP. Les enseignants contactent directement les élèves pour les mêmes critères, la vie scolaire cherche à joindre les élèves majeurs dans diverses circonstances. On demande aux élèves de consulter régulièrement leur Pronote, les repas se réservent aussi en utilisant une application téléchargeable sur le téléphone. Le téléphone est un outil. Et son usage est quotidien.

À présent, la généralisation du dispositif « portable en pause » remet en question une utilisation intégrée par les élèves.

Car, l'annonce est tombée et la rentrée prochaine sera marquée par l'interdiction du téléphone portable en lycée. Les élèves sous l'emprise des réseaux sociaux, il faut les sevrer de cette addiction pour retrouver la communication et la socialisation qui leur font défaut. Eh ! Cela ressemble bien à un manque de compréhension des boomers. Certes, nos élèves sont hyper-connectés mais ils savent aussi entrer en communication et interagir. Le téléphone portable leur permet de répondre à une culture propre aux jeunes avec ses codes.

Bon, admettons le parti pris d'une considération de santé publique : « scroller » à se sentir sous emprise, troubles du sommeil, temps de connexion conséquent, santé mentale à risque... Et n'oublions pas la dérive des vidéos filmées et postées sur les réseaux sociaux. Rendre l'établissement plus sûr s'entend. Prendre soin des élèves aussi.

Parlons des implications : travail de flicage, rapports conflictuels, relations tendues, élèves internes dont le téléphone à tous les usages que ce soit du lien avec la famille, la connexion à des groupes classe sur un réseau social pour échanger sur les devoirs. Restriction d'une liberté dans un espace scolaire où le temps est normé, tout cela inquiète la vie scolaire sur ses futures missions.

Le risque est celui de la fuite de l'établissement, des sorties à chaque pause qui vident l'établissement, la moindre visibilité des élèves isolés, générer du stress... Sujet difficile avec des risques de contournement et, en fin de compte, une responsabilité et une surcharge de travail supplémentaires pour la vie scolaire !

« Le désir se moque des interdits, il ne sert à rien de s'interposer. » (Madeleine Chapsal).

Il nous revient d'expliquer, d'ouvrir le dialogue avec les élèves et anticiper.

Faire des élèves des alliés dans ce changement plutôt que des adversaires.

Une question ? Un avis ? Contactez le secteur « CPE » du SNETAA !

LES

CONTRACTUELS

DEVENUS INCONTOURNABLES DANS NOS LP

Avec aujourd'hui une proportion de 20,6 % dans nos LP, les enseignants contractuels sous contrat font face à des défis immenses. Précarité, charges de travail croissantes, conditions de travail dégradées, manque de reconnaissance et inégalités persistantes sont autant d'obstacles qui minent notre métier ; le sens de notre travail est remis en cause, les réformes engagées oublient complètement les professeurs contractuels. Le nombre de postes ouverts au concours diminuent d'année en année, cela devient un grand n'importe quoi. La défiance envers les lycées professionnels s'est accrue. Le SNETAA-FO ne se résout pas à cette réalité et milite pour retrouver la confiance en une École plus juste, au service des élèves, qui relève les défis éducatifs d'un monde en transformation.

Comme toujours, le SNETAA-FO vous propose un guide du contractuel, conçu spécialement pour vous accompagner tout au long de l'année scolaire, pour

vous fournir les informations et les outils nécessaires pour faire face au quotidien de notre métier. Dans ces pages, vous trouverez des informations actualisées sur vos droits et obligations, des conseils pratiques pour votre carrière, ainsi que des ressources pour mieux comprendre et optimiser vos conditions de travail. Nous avons également inclus des encarts spéciaux qui vous renseignent sur les dernières évolutions et les combats que nous menons pour vous. La formation continue, les grilles indiciaires, les primes et indemnités, les congés et autorisations d'absence, ainsi que les questions de santé et de prévoyance sont autant de sujets abordés en détail, complétées et actualisées en temps réel sur notre site.

Le SNETAA-FO propose des permanences téléphoniques (une à deux par mois) afin de répondre le plus directement possible aux sollicitations des collègues. Nous n'oublions personne et rappelons au téléphone s'il le faut. Par ailleurs, nous organisons aussi des réunions d'information et de

formation consacrées spécifiquement aux contractuels dans toutes les académies. Renseignez-vous auprès des responsables locaux du SNETAA !

Enfin, n'oubliez pas que votre syndicat est là pour vous accompagner au quotidien ; que ce soit pour des questions individuelles ou collectives, nos élus et militants sont à votre écoute, prêts à vous soutenir. N'hésitez pas à nous contacter et à vous impliquer dans nos actions !

Au SNETAA-FO, nous ne nous contentons pas d'informer, nous nous battons chaque jour pour défendre vos intérêts et améliorer vos conditions de travail. Ensemble, nous sommes plus forts.

Ensemble, nous pouvons obtenir de nouvelles avancées et porter les revendications des contractuels avec détermination.

Contactez Paul Devaux au 06 38 04 98 12 ou par mail à paul.devaux@snetaa.org !

AH, LES RBDE...

La réforme de la voie professionnelle menée par Carole Grandjean n'apporte rien aux élèves, ni aux entreprises, ni aux PLP, ni aux DDFPT. Elle génère pour ces derniers travail supplémentaire (gestion des allocations, forte participation à la mise en œuvre du parcours en Y...) et conditions d'exercice dégradées. La création des bureaux des entreprises et la nomination de responsables de bureau des entreprises (RBDE) ont été et restent mal vécus par les DDFPT. Ils y ont vu mépris de leur expertise sur les cartes de formation, sur leur investissement dans les partenariats avec les entreprises et sur leur capacité à fédérer les équipes autour des PFMP. La

valeur ajoutée des responsables des bureaux des entreprises dans l'accompagnement des élèves, des PLP et des DDF pour les PFMP est proche de zéro. On déplore encore l'absence d'une véritable assistance et d'un appui pour l'encadrement des PFMP (recherche d'entreprise, exploitation des conventions de stage, suivi administratif des conventions, traitement administratif des allocations...), les textes précisant l'exclusion catégorique des RBDE de toutes les tâches administratives.

Pour les PLP et les DDF, cette situation n'est pas acceptable ! Pour le SNETAA, le compte n'y est pas ! C'est la création

d'un poste de PLP assistant DDFPT dans tous les lycées et EREA qui est indispensable. Dans le cadre du comité de suivi de la voie professionnelle, le SNETAA sera force de propositions aussi pour les DDFPT. Si la création de BDE au sein des lycées professionnels n'a pas convaincu ni les DDFPT ni l'ensemble des PLP, peut-être que la mobilisation des RBDE en collègue, sur le cycle 4 a toute sa légitimité. La participation des RBDE au « parcours avenir » en appui des référents (la découverte des métiers visant à développer les connaissances des secteurs professionnels, de leur évolution et des possibilités d'insertion dans un monde professionnel) permettrait aux jeunes collégiens de préparer une orientation vers la voie professionnelle, choisie et non subie.

Le SNETAA accompagne les PLP, le SNETAA défend les PLP DDFPT !

Stéphanie Van Oost

LA REVUE
DE PRESSE
DES PLPle podcast qui décrypte l'actualité de
l'enseignement professionnelRENDEZ-VOUS TOUS
LES JEUDIS POUR
UN DÉCRYPTAGE INÉDIT
DE L'ACTUALITÉ DE
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL.ÉCOUTEZ VOTRE PODCAST
SUR TOUTES LES
PLATEFORMES ET SUR
WWW.SNETAA.ORG/PODCAST

RIOM (63)



MUSÉE MANDET

MOBILIER BIJOU - GUILLAUME PIÉCHAUD

SÉRIGNAN (34)



MRAC OCCITANIE

THUNDERB - SYLVIE FLEURY

PARIS (75)



JEU DE PAUME

MARTIN PARR - GLOBAL WARNING

Meubles à porter comme des bijoux : des pièces sculpturales, élégantes et inattendues, à la frontière du design et de l'artisanat. Une expo pour savourer la matière, les détails et l'audace des formes. Une masterclass de créativité et design.

JUSQU'AU 1^{ER} MARS 2026

Pop, luxe et culture auto se télescopent dans des œuvres brillantes et décalées : une plongée dans les codes du désir, du glamour et de la consommation, entre humour, critique et séduction visuelle, avec une énergie très « showroom ».

JUSQU'AU 22 MARS 2026

Un shoot de photos mordantes (et souvent drôles) sur nos excès sur la planète et leurs dégâts : un regard lucide et très ironique sur notre manière de (sur)consommer, qui accroche par ses détails et laisse une impression durable !

JUSQU'AU 24 MAI 2026

CINÉMA

À PIED
D'OEUVRE

Un photographe au sommet décide de tout quitter pour se consacrer à l'écriture. Le rêve d'une vie libre se heurte vite au réel : galères, précarité, solitude. Une chute sociale racontée au plus près, entre lucidité et tendresse.

SORTIE LE 04 FÉVRIER 2026

THE
MASTERMIND

En 1970, un homme au bout du rouleau monte un braquage en plein jour dans un musée et dérobe quatre tableaux. Mais garder le butin s'avère plus compliqué que le vol : la pression monte, la cavale commence, et tout se fissure.

SORTIE LE 04 FÉVRIER 2026



HURLEVENT

Vision moderne d'une passion absolue : une romance légendaire qui défie le temps et la raison. L'amour s'y mêle à l'obsession, à la jalousie et au désir de revanche, jusqu'à contaminer chaque choix et tout emporter sur son passage.

SORTIE LE 11 FÉVRIER 2026

BRÈVES

1. LA DISPONIBILITÉ POUR CONVENANCE PERSONNELLE EST SIMPLIFIÉE

Le décret 2025-1169 publié le 5 décembre 2025 offre aux collègues en disponibilité pour convenance personnelle la possibilité de renouveler annuellement, au-delà des 5 ans (et jusqu'à 10 années maximum) leur disponibilité sans obligatoirement réintégrer leur poste pour 18 mois, comme cela était auparavant demandé.

2. DURCISSEMENT DU CUMUL EMPLOI-RETRAITE

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) 2026 instaure de nouvelles règles sur le cumul emploi-retraite, fondées sur l'âge de l'assuré. Elle est applicable uniquement aux nouveaux retraités à compter du 1er janvier 2027. Cette organisation en trois tranches d'âge durcit les possibilités de cumul emploi-retraite. Avant 64 ans (âge légal de départ à la retraite), tout revenu d'activité perçu sera déduit de la pension. Entre 64 et 67 ans, le cumul emploi-retraite reste autorisé, mais de façon encadrée (lorsque les revenus d'activité dépasseront un seuil, sans doute 7000 euros, la pension de retraite sera réduite à hauteur de 50 % du montant dépassé). À partir de 67 ans, le cumul sera sans condition et permettra d'acquérir de nouveaux droits à pension.

3. CANDIDATS AUX CONCOURS PLP : DÉFICIT ANNONCÉ !

Le ministère a publié le nombre d'inscrits dans les différents concours PLP (8527 pour 1249 postes) et le déficit d'enseignants stagiaires pour la rentrée 2026 est déjà annoncé ! En effet, de façon générale, un candidat inscrit sur deux ne se présente pas au concours et la moitié des candidats sont recalés à l'écrit ; il ne resterait donc dans certaines disciplines qu'un peu plus d'un candidat par poste pour les épreuves d'admission. Ce serait, entre autres, le cas en PLP génie mécanique, construction, maintenance des véhicules, mathématiques-sciences physiques, biotechnologies...



4. AVENIR PRO ET AVENIR PRO + : C'EST QUOI CE MACHIN ?

Dans le cadre de l'accompagnement à l'insertion professionnelle des lycéens de la voie pro, les dispositifs « Avenir pro » et « Avenir pro + » sont reconduits cette année, voire renforcés (BO n° 48 du 18 décembre 2025). Leur but : accompagner durant l'année de terminale puis à l'issue de l'année scolaire, pour une durée maximale de quatre mois, les lycéens afin de faciliter leur insertion professionnelle à travers notamment des ateliers animés par France Travail et les missions locales. Ça c'est la théorie, car en pratique, bien peu d'établissements sont concernés par ce dispositif. Alors, encore un « machin » qui n'existe que sur le papier ?...

5. LA PRIME DE FIDÉLISATION DU 93 DOIT ÊTRE DÉCLARÉE !

Créée par un décret d'octobre 2020, la prime de fidélisation concerne certains fonctionnaires en Seine-Saint-Denis, dont les enseignants, qui auront passé plus de 5 ans dans le département. Le ministère vient de préciser que cette prime, actuellement versée en 3 fois et pouvant atteindre 12 000 euros doit bien être déclarée aux impôts comme un salaire, à compter de la prochaine déclaration de revenus 2025.

ADHÉSION AU SNETAA-FO | 2025-2026

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance

Adresse

Code postal

Tel. fixe

Tel. portable

Adresse e-mail

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Classe normale

Hors classe

Retraité

Stagiaire

Classe exceptionnelle

PLP

AED/AEP/AESH

Contractuel

CPE

Sans solde

DDFPT

Discipline :

Autre :

JE CALCULE MA COTISATION

Échelon Tarif Temps partiel

Cotisation : temps partiel x tarif =

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)

NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2025/2026

Lycée professionnel

SEGPA (collège)

Lycée polyvalent (SEP)

EREA

Autre :

Nom d'établissement :

Ville :

Académie :

Bulletin à retourner dûment complété et accompagné de votre chèque au SNETAA-FO - 417 Les Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD Cedex

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :

Le :

**N'OUBLIEZ PAS DE
JOINDRE VOTRE RIB AVEC
VOS CODES IBAN ET BIC !**

SIGNATURE (OBLIGATOIRE)

**NOM ET ADRESSE
DU CRÉANCIER**

SNETAA-FO, 417 BUREAUX DE LA COLLINE
92213 SAINT-CLOUD CEDEX
N° identifiant créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

En signant ce formulaire mandat, vous autoriser le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation compète sera prélevée de février à août en sept fois.

TARIF MÉTROPOLÉ

ÉCH.	CLASSE NORMALE	HORS CLASSE	CLASSE EXCEPTIONNELLE	CONTRACTUELS	
1	133 €	291 €	347 €	INDICE	COTISATION
2	183 €	313 €	368 €	MOINS 450	81 €
3	190 €	325 €	380 €	450 À 500	114 €
4	228 €	348 €	399 €	500 À 700	140 €
5	237 €	368 €		+ 700	164 €
6	244 €	381 €		COTISATIONS UNIQUES	
7	256 €	388 €			
8	271 €		HE-A 1 : 414 € HE-A 2 : 431 € HE-A 3 : 455 €		
9	290 €				
10	313 €				
11	331 €				
				SANS SOLDE	29 €
				AED/AEP/AESH	51 €
				STAGIAIRES	99 €
				RETRAITÉS TITULAIRES	151 €
				RETRAITÉS CONTRACTUELS	51 €

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

UNE ADHÉSION DE

133 €

metaa
FO

-66%

**DE CRÉDIT
D'IMPÔT**

COÛT RÉEL

45,22

Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin.
Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNETAA-FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snetaanat@snetaa.org



**TOUT
EST
NORMAL,
CONTINUEZ
DE NE
RIEN
FAIRE !**

Au SNETAA-FO, nous luttons
pour que les droits de tous
les professeurs de lycées
professionnels soient respectés !

Ne laissez personne décider
de votre avenir à votre place !

SYNDIQUEZ-VOUS !



WWW.SNETAA.ORG